

## CANDIDATURE VIGNOBLES ET DECOUVERTES

### EXIGENCES DU LABEL

#### - RESTAURANT -

Pour être éligibles, les restaurants ou un bar à vin doivent :

1. présenter une **carte des vins** proposant de manière significative et prioritaire **les vins de la région**
2. **être ouvert pendant toute la période d'activité touristique** principale de la destination (au moins, haute et moyenne saison)
3. **être le relais d'information vers les autres partenaires touristiques** bénéficiaires de la marque (restaurants, caves, sites naturels et patrimoniaux, ....)
4. **disposer d'une équipe capable de parler des vins de la région** et de conseiller le client sur les accords mets et vins
5. **proposer du vin de la région au verre**
6. proposer une **carte traduite en une langue étrangère** au moins
7. proposer une **cuisine en partie ou exclusivement locale**
8. **disposer de son propre site internet** ou, à défaut, être référencé sur le site internet d'un organisme institutionnel local
9. **proposer au moins deux des « plus » suivants :**
  - être lauréat du Prix National de l'Oenotourisme
  - le restaurant bénéficie du titre « Maître Restaurateur » et/ou est porteur de la marque Qualité Tourisme et/ou d'un label qualité local ou national
  - le restaurant dispose d'une équipe en capacité de s'exprimer dans une langue étrangère
  - le restaurant possède une cave à vin électrique afin de garantir la qualité du vin servi
  - le restaurant est référencé dans un guide touristique et/ou gastronomique daté de moins de trois ans
  - proposer une démarche de partage autour du vin (préciser les actions menées)
  - disposer d'un site internet traduit dans une langue étrangère au moins.

Contact Pays Cœur d'Hérault / label Vignobles et Découvertes :

Eddy Charreau - [tourisme@coeur-herault.fr](mailto:tourisme@coeur-herault.fr) - 04 67 44 44 47